

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS.

A Roanne :

Chez M. CHORGON, imp., r. St-Elisabeth.
Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3.
Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office-
Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 23.
Et chez MM. LAFITTE, BULLIER et
C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
6 mois, 6 fr.
Hors du département. . . 1 an, 12 fr.
Annonces, 25 c. — Réclames, 50 c.
Tout ce qui concerne la rédaction et
l'administration doit être adressé franco
aux Editeurs.
L'abonnement continue jusqu'à récep-
tion d'un avis contraire.

Roanne, 24 mai 1856.

INONDATIONS.

Nous lisons dans la *Gazette de Lyon* sous la date du 17 :

Hier, à midi, le Rhône a recommencé à croître. Pendant la nuit, sa crue a été d'un mètre. Il a envahi certaines parties basses des quais. Ses flots charrient des bois, des fagots et beaucoup d'objets laissés par les riverains dans leurs terres. Des voyageurs affirment que sur plusieurs points la différence entre le niveau de l'eau et celui de la voie ferrée du Midi, n'est que de 30 centimètres.

Le mouvement ascensionnel de la Saône faisait hier de rapides progrès. Les magasins du quai Saint-Antoine se sont mis à boucher leurs ouvertures et à démenager. Toute la soirée et toute la nuit cette dernière opération s'est continuée avec activité à la lueur des torches que portaient des cantonniers postés au bord de l'eau; la flamme, d'un aspect lugubre, inondait de ses reflets tremblants la nappe d'eau qui commençait à se former.

Cette précaution n'était pas inutile; car à l'heure où nous écrivons, tout le quai Saint-Antoine est dans l'eau, ainsi que la rue Ecorchebœuf. Les rues des Souffletiers, Petit-David, de Savoie, d'Egypte, d'Amboise, sont en partie envahies. Les bateaux circulent sur le quai pour faire le service des maisons qui n'ont pas d'issues sur les rues de derrière ou latérales. La Saône se déverse par l'abreuvoir situé en face de la rue des Souffletiers et par-dessus les berges du port du Temple. Les quais de la Baleine et de l'Archevêché sont sous l'eau qui obstrue l'entrée des rues de la Baleine, du Palais, Porte-Froc et des Estrées.

Plus loin, le quai Fulchiron, jusqu'à la rue Ferrachat est inondé. Il y a bien un mètre d'eau dans la rue des Prêtres.

Hier au soir, le bruit s'était répandu qu'une dépêche arrivée à la Préfecture annonçait trente centimètres de plus qu'en 1840, à l'échelle du pont de Chalon, et ce matin on parlait de plus d'un mètre, vérifié à Mâcon, au-dessus du niveau constaté à la même époque. Il y avait exagération; la crue, à Chalon, dans l'après-midi d'hier, comparativement à la veille, était de 18 centimètres; l'étiage marquait 5 mètres 65 centimètres, c'est-à-dire 65 centimètres de plus qu'à Lyon. Une dépêche a annoncé ce matin que depuis hier au soir l'augmentation a été de 49 centimètres. On annonce, sur la foi d'une dépêche de Gray, que la crue est arrivée à son maximum, et que l'on s'attend à voir la Saône décroître.

A Lyon, l'autorité a ordonné des précautions et donné des avertissements à des habitants des quais et des rues où l'eau pouvait monter, et toute la nuit les sergents de ville ont fait un service très actif de surveillance. Ce matin M. le sénateur Vaisse et M. Bonnet, ingénieur en chef de la voirie, parcouraient les points envahis.

Les propriétaires des bateaux et usines amarrés le long des quais, ont passé la nuit à fortifier les amarres avec des cordages ou des chaînes retenues sur la rive par des ancrs ou les arbres des promenades. Une foule de spectateurs, attristés et inquiets, circulent sur les rives et calculent de minute en minute les progrès de l'inondation, en prenant sans cesse pour point de comparaison les dates et les chiffres de novembre 1840, de fatale mémoire.

Aucun malheur n'est à déplorer; partout les mesures de précaution sont prises avec un calme et un ordre que les précédentes expériences de la fureur des flots ont appris à garder en présence du danger.

Des compagnies de crocheteurs et de modères ont veillé toute la nuit, et se tiennent solides à leurs postes de travail ou d'observation.

Le mur de soutènement du quai Sainte-Marie-des-Chânes a porté coup. Hier, un cordon de factionnaires forçait les voitures à serrer les maisons.

P. S. — Deux heures. La Saône monte toujours. Sur tout son parcours au-dessus de Lyon, elle forme une vaste mer.

La Saône marque 6 mètres 10 c. au-dessus de l'étiage.

Une affiche annonce qu'on s'attend à un ou deux jours de crue à Chalon.

Le Rhône arrive à Bellecour. Il paraît s'arrêter.

Lyon, 17 mai, 6 heures du soir.

Depuis 2 heures, le niveau du Rhône est resté le même. La Saône a envahi le quai de l'Ar-

senal.

Sur le quai Saint-Antoine, dans les rues Ecorche-Bœuf et de la Préfecture, la circulation des bateaux est très active. La promenade du quai Saint-Antoine est couverte par les eaux. Quelques magasins du quai ont réussi à se maintenir à sec par de petits murs cimentés. Les habitants de Vaise qui sont les plus rapprochés des rives démenagent.

Le Rhône se montre toujours à l'orifice du canal devant les façades de l'ouest.

Nous lisons dans le *Journal de Villefranche* :

La Saône est débordée et couverte de vastes étendues de prairies.

Notre ruisseau le Morgon a beaucoup grossi; malgré le soin qu'on a eue de lever les empêlements, le quartier de la Quarantaine est entièrement inondé; ce qui est un nouvel avertissement de persister dans le projet formé d'élargir cette rivière depuis le pont de la Claire jusqu'à la Saône.

Dans la matinée de vendredi dernier, des marchands qui venaient à Villefranche, ayant voulu traverser le Morgon sur une voiture, à Liègues, ont failli être emportés par le torrent et noyés.

Jeudi dernier, à cinq heures du soir, une grêle extraordinairement forte est tombée au-dessus de Beaujeu.

Le même jour, une trombe d'eau est tombée sur la ville de Mâcon et a rempli d'eau les rues de cette ville, au point que les personnes qui circulaient en ont eu jusqu'à mi-jambe.

Les étiages de la Bresse ont presque tous eu leurs digues rompues par l'abondance des pluies.

Le *Courrier de Saône-et-Loire*, journal de Chalon, rapporte ce qui suit, à la date du 17 mai :

Les abords de notre ville présentent l'aspect d'un lac immense. Les plaines de la Bresse et la vallée de la Dheune sont inondées; de Lons-le-Saunier à la Saône, de Lyon à Chalon et de Chalon à Gray, ce n'est plus qu'une vaste nappe d'eau, au-dessus de laquelle s'élèvent les villages, restés intacts pour la plupart; car quelques maisons seulement ont été atteintes dans les pays bas. Aucune habitation n'a été entraînée. Malheureusement, nous avons une mort à déplorer.

Hier soir, le domestique du moulin de Droux transportait dans une barque quelques sacs de farine. La perche dont il se servait pour conduire cette barque atteignait le sol, lorsque, passant sur un fossé, la terre qui servait de point d'appui vint à manquer. Le domestique tomba dans l'eau, et peu de temps après, on ne retirait qu'un cadavre. Ce malheureux laisse une veuve et un enfant. C'est le seul accident de cette espèce que nous ayons à mentionner : assurément il est fort regrettable.

Mais quel navrant spectacle! Le cœur se serre à la vue de ces campagnes, naguère si belles; de ces récoltes si riches en apparence, et qui aujourd'hui sont ensevelies sous les eaux! Le mal est grand; on ne peut encore en mesurer l'étendue. Puisse-t-il ne point atteindre les proportions que l'on semble redouter.

Mercredi, nous espérions que la crue de la Saône avait atteint son apogée; nos prévisions, hélas, ne se sont point réalisées. La pluie est encore tombée en grande abondance; jeudi surtout, nous avons eu un effroyable orage. Deux fois le tonnerre est tombé dans notre ville, rue de la Fontaine et rue de l'Egalité; heureusement il n'a occasionné aucun dégât. Ce matin, le soleil nous envoie une lueur blafarde, mais la Saône augmente encore. Hier, elle était à 5 m. 70, aujourd'hui elle est à 6 m. 10. Nos caves sont inondées, ainsi que les jardins de la rue Fructidor et ceux des fossés du rempart de la Glacière; l'eau a envahi la place St-Pierre, la place du Port-Villers, une partie de la rue basse de l'Obélisque et du quai Napoléon; la voie même qui débordait sur le quai Ste-Marie. La circulation est interrompue sur la place du Port-Villers, et les piétons ne peuvent passer rue basse de l'Obélisque, en face du bureau de tabac, que grâce à un pont provisoire. Toutes les mesures sont prises pour rétablir les communications. Les routes de Louhans et de Givry sont interceptées, et ce matin, les deux bataillons du 64^e de ligne, qui ont fait séjour hier, ont reçu l'ordre de partir ce matin pour Seurre, et qui contre-ordre et sont obligées de rester encore dans notre ville.

Voici maintenant ce que nous donnent les

journaux sur l'effet général des inondations dans les départements du centre :

L'Allier vient encore de déborder, et cette fois-ci malheureusement le mal est bien plus grand que celui causé par la dernière crue. Les eaux ont atteint un degré plus élevé, et naturellement se sont étendues sur une plus grande surface.

La crue de l'Allier a dépassé 5 mètres au pont de Moulins.

Ce n'est pas seulement l'Allier qui a débordé. Partout, dans le Bourbonnais, les rivières et les ruisseaux sont sortis de leur lit, et de plusieurs points en même temps nous recevons d'affligeants détails sur les dégâts causés par les eaux.

— On lit dans l'*Aigle*, de Toulouse :

D'après les nouvelles que nous recevons des diverses localités de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne, riveraines des cours d'eau qui ont débordé le 10 et le 11 mai, nous pouvons affirmer que les dégâts occasionnés par ces débordements sont heureusement beaucoup moins considérables que ceux qu'on a eu à regretter, par suite de l'inondation de l'année dernière.

Les dégâts sont grands, sans doute, mais il faut se garder d'en exagérer l'étendue et la gravité.

— On mande de Montauban, 15 mai :

Les détails qui nous parviennent de Montech et de Castelsarrasin sont rassurants. La crue des eaux a baissé dans une proportion considérable; et le débordement de la Garonne a cessé de présenter un caractère alarmant. Grâce aux soins et au zèle actif des autorités locales, qui ont organisé des moyens de sauvetage sur tous les points où le danger était imminent, personne n'a péri. Quant aux pertes que les propriétaires riverains ont dû éprouver, on comprend qu'il est impossible de les apprécier encore avec connaissance de cause. Il faut attendre pour cela que les eaux soient entièrement retirées.

Le pont de Très-Cassès, situé sur la Garonne, non loin de Castelsarrasin, n'a pas été entièrement emporté, ainsi que nous l'avions dit avant-hier. Une des piles seulement s'est affaissée, mais les câbles et les haubans subsistent depuis ce moment une tension si forte, que l'on s'attend à tout instant à le voir s'écrouler.

Le passage de la rivière a été provisoirement assuré au moyen d'un bac.

On nous écrit de Saint-Antonin que l'Aveyron et la Bonnette sont sortis de leur lit en plusieurs endroits. La crue cependant n'est pas très forte, et on pense généralement qu'elle n'aura pas de suites fâcheuses.

Voici les nouveaux détails que nous trouvons dans les journaux lyonnais :

A Mâcon, l'orage s'est joint à la pluie, et on a eu les plus violents éclats de tonnerre, accompagnés de grêle.

La ville de Cluny a été envahie par les eaux des montagnes et par l'inondation de la Croisne, beaucoup de familles se sont trouvées prisonnières dans leurs maisons, et les rez-de-chaussée ont été évacués. Par les soins de l'autorité, on a fait dans les maisons cernées des distributions de vivres, à l'aide de bateaux. Un cheval et une charrette ont été entraînés; les désastres sont grands dans les maisons et les jardins et beaucoup de familles se trouvent sans asile et presque sans ressource.

A Chauffailles et à Tancon, deux petits ponts ont été emportés; quatre l'ont été dans le canton de La Clayette.

Lagny est affreusement ravagé.

A Charolles et à Paray, à peine a-t-on eu le temps de quitter les bas quartiers.

L'arrondissement de Chalon a subi de grandes pertes.

A Saint-Loup-de-la-Salle, les digues du canal sont rompues.

Dans l'arrondissement d'Antun, mêmes dégâts.

La route du canal est coupée à Saint-Valier. Tous les ponts de la compagnie bouillière du Montceau sont emportés, ainsi que de grandes quantités de charbon.

A Mâcon, vendredi soir, la Saône mar-

quait 6 mètres à l'échelle du pont.

La Bresse est un immense lac; les étiages ont presque tous rompu leurs digues; la Saône a reflué dans le Veyle, et la ville de Pont-de-Veyle ressemble à une cité égyptienne dans les débordements du Nil.

On va en bateaux, sur les quais de Lyon, comme dans Venise.

Cerné de toutes parts, le théâtre des Célestins fait relâche, et la préfecture est également entourée.

Si le niveau des quais n'eût été beaucoup exhaussé depuis 1840, l'inondation eût été plus forte qu'à cette époque.

Les nouvelles du centre sur le débordement des rivières et des fleuves continuent d'être affligeantes.

Le 16, la levée de la Loire de la rive gauche a été rompue en face du Château d'Usé.

Cette levée protège le pays le plus fertile de la Touraine, et l'inondation a dû, malheureusement, surtout à cette époque de l'année, causer d'immenses désastres.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que les désastres ont été considérables dans ce département. On pourra juger de la grandeur du fléau, quand on saura que le passage était intercepté sur le chemin de Saint-Avertin à Grammont, et entre Cargé et Larcay où il y avait un mètre d'eau environ. L'usine de Rochepinard était également inondée, et l'eau s'élevait à un mètre dans certaines parties de cette usine. On annonce qu'à Savonnières l'inondation a été effrayante, et il en a dû malheureusement être ainsi dans les communes situées vers le point de jonction du Cher à la Loire.

Grâce à Dieu, les dernières nouvelles d'Orléans, de Nevers et de Roanne annoncent une décroissance notable de la Loire. Au moins de nouveaux désastres ne sont pas à redouter.

On lit dans la *Gazette de Lyon* du 22 :

« Hier la Saône a commencé bien faiblement son mouvement de décroissance, qui se continuait aujourd'hui. »

« Le pourtour de la rue de la Préfecture est redevenu libre. Les nouvelles de la Saône supérieure sont de plus en plus favorables. »

« Un orage très violent a éclaté hier le long du Rhône; nous n'en avons ressenti que les derniers effets. »

La baisse des fleuves et des rivières du centre s'accomplit d'une manière constante et ce bulletin est le dernier que nous donnons à ce sujet.

La Loire, dit le *Journal du Loiret*, du 21, s'est élevée cette nuit à Orléans jusqu'à 5 mètres. A 5 heures du matin, le mouvement ascensionnel s'est arrêté. La Loire est restée stationnaire jusqu'à 9 heures; c'est à partir de ce moment que la baisse a commencé.

Les personnes, ajoute le même journal, qui ont suivi attentivement les phases de la crue ont remarqué que toutes les fois que la Loire montait à Roanne et à Nevers, l'Allier baissait à Moulins; et lorsque l'Allier débordait à Moulins, la Loire recommençait son rabais.

C'est ce mouvement intermittent qui nous a sauvés. Si par malheur les deux rivières eussent opéré leur crue en même temps, nous aurions revu tous les désastres de l'inondation de 1846, et peut-être pis encore. Car la masse d'eau qui nous est venue du haut de la Loire a été plus considérable qu'en 1846; seulement l'écoulement s'est prolongé.

Le *Journal de Tours* dit, de son côté, que les renseignements sur les effets du débordement du Cher lui permettent d'espérer que les dégâts qu'il a produits seront moins graves qu'on ne l'avait craint. Une personne, qui a parcouru les bords du Cher sur une assez longue distance, a remarqué, avec une extrême surprise, que beaucoup de

seigles qui ont été submergés ne sont pas versés.

Mardi dernier, à 6 heures du soir, 3 jeunes gens jouaient sur le bassin du Canal en se promenant sur un large plateau en bois qui leur servait de radeau. Ce plateau mal dirigé s'étant heurté contre un bateau, ce choc a fait perdre l'équilibre à un de ces trois jeunes gens, le nommé Gély Claude, âgé de 17 ans, demeurant avec ses parents, rue du Jardin-Botanique, qui a été précipité dans l'eau, très haute en cet endroit. N'écouter que son courage, et sans calculer le danger auquel il allait s'exposer, un de ses camarades, Bodinat Pierre, âgé de 14 ou 15 ans, demeurant chez ses parents, rue de la Berche, s'est élancé au secours de Gély, l'a saisi par les cheveux, et a été assez heureux pour lui maintenir la tête hors de l'eau, jusqu'à l'arrivée de MM. Cinqquantin Jean, dit Colombier, marinier, et Premier père, négociant, demeurant tous les deux quai de l'île, qui, voyant le danger imminent que couraient ces jeunes gens, ont sauté dans le Canal et sont allés à leur secours. Il était temps : Bodinat, à bout de forces, était sur le point de lâcher prise, et Gély, qui ne sait pas nager, se serait infailliblement noyé.

Ce jeune homme, à moitié asphyxié, a été transporté dans une maison du quai des Charpentiers, et les premiers secours lui ont été administrés par M. le docteur Perrin; puis on l'a conduit à l'hôpital, et le lendemain son état était très-satisfaisant.

La Loire a jeté, il y a peu de jours, sur ses rives, à quelques centaines de mètres du pont d'Andrézieux, le cadavre d'un jeune homme de 22 à 25 ans. Ce cadavre est celui du nommé Martignac, l'une des victimes de Chambles, noyées dans le fleuve le 3 mai. C'est la mère de l'infortuné jeune homme qui a reconnu ses restes meurtris et déjà livrés à un commencement de putréfaction.

Les journaux de Lyon annoncent la mort de M. Jacques Vincent de Saint-Bonnet, archiviste du département du Rhône.

M. Jacques Vincent de Saint-Bonnet avait réuni de grandes quantités de notes sur l'histoire du Forez et du Lyonnais.

On a annoncé le rachat du Grand-Central par la Compagnie d'Orléans. Le *Journal des chemins de Fer* dit que ce rachat est un fait accompli. Voici, d'après cette feuille, à quelles conditions cette fusion a eu lieu :

L'arrangement est fait dans des conditions analogues à celle du traité passé entre la Méditerranée et le Genève.

Ainsi le Grand Central est divisé en sept sections, dont six de chemins de fer, et une septième comprenant les établissements miniers et métallurgiques d'Anbin.

Chaque section sera construite par le Grand-Central et exploitée par lui pendant deux années; au bout de la deuxième année les produits nets seront augmentés de 50 %. C'est sur ce taux que la section sera remboursée par la Compagnie d'Orléans et passera dans son réseau.

Pour achever le réseau du Grand-Central, cent douze mille actions nouvelles vont être créées, qui seront attribuées à raison de une pour deux aux anciennes.

Enfin les obligations à créer au fur et à mesure des besoins, auront la garantie de la Compagnie d'Orléans.

On sait quelle est l'étendue du réseau de Grand-Central, et quels travaux nécessitent son patronage, l'un des plus accidentés de tous les chemins de fer français. Il faut prévoir que les six sections seront terminées en cinq années; c'est donc à partir de cette époque et à l'entier achèvement, que le traité de rachat recevra son exécution.

En résumé, la fusion nous paraît avantageuse aux deux Compagnies : à celle du Grand-Central, puisque dans l'évaluation de rachat on lui accorde 50 pour cent en sus du produit net; — à celle de l'Orléans, puisque sans la grever dans le présent, elle lui assure pour l'avenir un réseau qui la complète. En outre, l'Orléans, hérite des projets et études divers, notamment en ce qui concerne la ligne de Paris à Tours, et l'on peut s'attendre à le voir pousser rapidement une voie, qui, lui donnant entrée au cœur de Paris, en face du pont de l'Alma, peut décupler son service en banlieue. — C. Devina.

La Gazette de Lyon publie le P. S. suivant sur l'entrée à Lyon de la division de Faily, arrivant de Crimée :

« Deux heures. — La division de Faily fait son entrée triomphale; la population lyonnaise forme deux haies compactes sur le passage des héros, et acclame avec orgueil leurs drapeaux salés par la poussière

des champs de bataille, ou lacérés par les balles de l'ennemi.

« Un frisson de joie et d'admiration court dans la foule et l'agite toute entière. Un seul cœur anime ce corps immense; toutes les pulsations sont égales. Quel spectacle grandiose et magnifique !

« Les bouquets pleuvent.
« Beaucoup de fenêtres sont pavoisées; un arc-de-triomphe est élevé à l'entrée de la Guillotière, du côté de Lyon. »

On lit dans le Mémorial de la Loire :

Nous avons à enregistrer deux accidents très-regrettables, arrivés à la concession des mines de Montrambert, le premier, au puits de Marseille, le second au puits Saint-Mathieu :

Samedi dernier, le nommé Gauthier (Antoine), mineur, âgé de 44 ans, né au Mondelan (Isère), et domicilié à la Ricamarie, était occupé avec un autre ouvrier, le nommé Boyer (Antoine), né à la Ricamarie, et domicilié au Chambon, âgé de 55 ans, à extraire des déblais dans l'intérieur du puits Marseille. Il s'exhalait de l'endroit où se trouvaient les deux mineurs une fumée pestilentielle. A peine y étaient-ils depuis quelques instants qu'ils furent enveloppés par cette fumée, leur lampe s'éteignit, et ils tombèrent asphyxiés.

Retirés du puits, aussitôt qu'on s'aperçut de l'accident, Boyer et Gauthier furent transportés à l'hôpital de Montcel, où on leur prodigua les soins que réclamait leur position.

Les soins ont ramené Gauthier à la vie, et il est maintenant en convalescence; mais ils sont restés sans effet sur Boyer, qui n'a pas tardé de succomber.

C'est le nommé Frappa (Claude), âgé de 59 ans, natif de Marlihes, et demeurant à la Ricamarie, qui a été la victime de l'autre accident.

Frappa était occupé à tirer du charbon au puits St-Mathieu, lorsqu'un bloc de charbon d'une grosseur énorme se détacha de la carrière, et l'écrasa contre terre.

La mort a été instantanée.

Il y a peu de jours, un ouvrier, nommé Rousset (Pierre), a péri au fond d'une tranchée ouverte pour l'extraction de la pierre à chaux dans une carrière, au lieu du Mas, commune de Sury, par suite d'un éboulement.

Le malheureux Rousset a été victime de l'imprudence avec laquelle il se livrait à son travail, sans avoir eu la précaution d'étayer ou d'exiger l'étayement des terrains au-dessous desquels il se trouvait.

Où que trop souvent malheureusement à déplorer les suites d'imprudences semblables; mais il faut bien le dire, c'est surtout aux entrepreneurs que doit généralement en revenir la responsabilité.

L'autorité judiciaire exerce toute sa surveillance afin de poursuivre les hommes qui par négligence exposeraient la vie de leurs ouvriers; l'autorité administrative s'occupe de son côté de tous les moyens de prévenir des accidents de la nature de celui qui est arrivé au Mas, et des mesures ont été prises dans ce but par M. le sous-préfet de Montbrison. — *Journal de Montbrison.*

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROANNE.

Audience du 20 mai 1856.

1. Berthier Guillaume, défaut d'éclairage d'une voiture suspendue, 1 fr. d'amende.
2. Verruy, encombrement sur la voie publique, 1 fr. d'amende.
3. Darmézin François, pour avoir élevé un porc dans l'intérieur de la ville, 1 fr. d'amende.
4. Coste Jean, tapage injurieux, en état de récidive, 15 fr. d'amende.
5. Ramille Claude et Roger Louis, établissement d'un jeu de hasard sur la voie publique, chacun 6 fr. d'amende.
6. Ramille Claude et Roger Louis, même contravention, chacun 7 fr. d'amende.
7. Ramille Claude, id., 8 fr. d'amende.
8. Roger Louis, id., 9 fr. d'amende.

Il s'agissait d'un jeu de dés; les dés ont été saisis et la confiscation en a été prononcée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE DU MOIS D'AVRIL 1856.

Décès.

Peurrière Claudine, 25 ans. — Muron Antoine, rentier, 79 ans. — Lagresle Marie-Julie, 17 ans. — Boivin Jean-Nicolas, vannier, 26 ans. — Lacaze Etienne, 42 ans. — Lapras Mathieu-Jérôme, rentier, 60 ans. — Gubian Jean-Marc-Antoine, rentier, 64 ans. — Colombat Jean, propriétaire, 77 ans. — Roche Claude, militaire, 50 ans. — Petit Joseph, propriétaire, 80 ans. — Penel Anne, 75 ans. — Roffat Jean-Marie, journalier, 43 ans. — Philibert Blaise, militaire, 22 ans. — Chizallet Jean-Marie, militaire. — Philibert Rostain, vannier, 50 ans. — Jacques Jean, militaire, 27 ans. — Guillard Claude, militaire, 25 ans. — Manigier Marguerite, 66 ans. — Bonenfant Benoît, tisseur, 42 ans. — Molinois Etienne, propriétaire, 55 ans. — Burtin Marie-Anne, 11 ans. — Butty Pierrette-Françoise, rentière, 69 ans. — Darmet Jean, tisseur, 44

ans. — Vidal Claude, marinier, 40 ans. — Vincent Claude, militaire, 25 ans. — Paire Benoît, rentier, 72 ans. — Denis Marguerite, 69 ans. — Laurent Jacques-Benoît, rentier, 68 ans. — 16 enfants au-dessous de dix ans.

Naissances : 44.

Mariages.

M. Rousset Pierre-Marie, commis-marchand, 27 ans, et Mlle Chamussy Antoinette, 25 ans.
M. Morel Pierre, teinturier, 22 ans, et Mlle Demurger Denise, tisseuse, 19 ans.
Gourdiat Charles-Ferdinand, 24 ans, et Mlle Goninard Thérèse-Catherine, 25 ans.
Blondelet François, serrurier, 24 ans, et Mlle Vignon Jeanne-Marie, 26 ans.
Donjon Jean-Baptiste, cordonnier, 25 ans, et Mlle Cucherat Etienne Marie, lingère, 22 ans.
Bouttet François-Louis, propriétaire, 52 ans, et Mlle Rambaud Antoinette, 28 ans.
M. Froment François, tisseur, 24 ans, et Mlle Charrondière Michelle, tisseuse, 27 ans.
M. Rosier Claude, tisseur, 55 ans, et Mlle Durantet Marie, cannetuse, 37 ans.
M. Muron Pierre, terrassier, 26 ans, et Mlle Perret Catherine, 31 ans.
M. Champromis Antoine, tailleur, 24 ans, et Mlle Bonnefonds Marie, tailleur, 21 ans.
M. Plasse Jean-Marie, contre maître de tissage, 54 ans, et Mlle Cabin Marie-Louise, lingère, 25 ans.
M. Valendrieux Jean-Antoine, voiturier, 52 ans, et Mlle Bailly Joseph-Françoise, journalière, 53 ans.
Bouquin Jacques, ébéniste, 20 ans, et Mlle Mazouze Jeanne, 22 ans.
M. Alliot Pierre, tisseur, 25 ans, et Mlle Cros Françoise, 22 ans.
M. Borier Jean-Marie, tisseur, 55 ans, et Mlle Echalié Marie-Louise, ourdisseuse, 27 ans.
M. Souchon Claude, journalier, 28 ans, et Mlle Ferrier Marie tisseuse, 19 ans.
M. Poyet Jean, charbon, 27 ans, et Mlle Chassaigne Geneviève, 18 ans.
M. Bondet Jean, tisseur, 56 ans, et Mlle Favre Claudine-Françoise, repasseuse, 51 ans.
M. Berthier Antoine, tisseur, 50 ans, et Mlle Vermorelle Françoise-Marie, 50 ans.

LA VIGNE AU PRINTEMPS.

L'ÉBOURGEONNEMENT.

Commençons par un proverbe, puisqu'il est avéré que la science des champs se compose d'une tradition non interrompue d'adages populaires.

Ferme les yeux en ébourgeonnant ! disent les vignerons de la Bourgogne et du Bordelais.

Cela signifie qu'il ne faut pas craindre de sacrifier une branche ou un fruit pour conserver la santé de l'arbuste lui-même.

La santé de la vigne ! Mais n'a-t-on pas proposé de magnifiques récompenses pour celui qui délivrerait cette chère vieille mère du vin du mal désastreux dont le retour périodique nous enlève depuis quelques années le plus beau fleuron de notre richesse agricole ?

Certes, les médecins ne lui ont pas manqué, et jamais grande et belle dame, nous dirons même jamais reine ne fut l'objet de tant de sollicitudes. Les savants agriculteurs, les viticulteurs émérites, de concert avec les chimistes et toutes les autres classes de l'institut, se sont évertués, à qui mieux mieux, pour terrasser le monstre connu sous le nom d'oidium. Ils n'ont pas réussi; cela devait être, car, l'excès étant nuisible en tout, le nombre prodigieux de médecins a retardé peut-être la guérison de la vigne.

Et pourtant, il faut bien tenir compte aux amis du précieux arbuste de leurs efforts et de leur bonne volonté. S'ils ont échoué dans leurs bonnes intentions, ce n'est pas leur faute; respect aux bonnes intentions; même lorsqu'elles n'aboutissent pas.

A ce titre, nous devons mentionner un nouveau médecin, qui n'est ni chimiste, ni académicien, mais tout simplement jardinier.

M. Célestin Neulhier, de Paris, prétend avoir découvert la véritable cause de l'oidium : la cause connue, le remède est presque tout trouvé.

M. Célestin Neulhier, après avoir perdu tout le fruit de ses espérances en 1854, remarqua, dit-il, en les taillant dans le mois de février 1855, des taches noires sur les tiges qui devaient produire les fruits de la nouvelle année. Ces taches ressemblaient à celles que les mouches déposent sur les plafonds.

Notre jardinier-viticulteur crut reconnaître qu'elles n'étaient pas produites par la sève, comme cela arrive dans certains cas exceptionnels.

C'est probablement un insecte qui aura déposé ses œufs, se dit notre viticulteur.

Et le voilà à la recherche de l'insecte présumé; mais il eut beau regarder attentivement à la surface du bois, il n'aperçut pas le moindre vestige d'insecte. Tout à coup il lui vint à l'idée de soulever l'écorce d'un gros cep, et il vit distinctement des myriades d'insectes collés sur le bois. Étonné de leur immobilité, il les exposa au soleil; quelques instants après ils sortaient de leur engourdissement et s'empressaient de regagner leur gîte sous l'écorce qui leur avait servi d'abri pendant l'hiver.

Depuis cette époque notre viticulteur a observé cet insecte dans ses habitudes, ses moyens de dévastation et de reproduction.

Voici le résultat de ses observations :

Pendant l'hiver cet insecte reste dans un état de complet engourdissement. Vers le mois d'avril il fait ses pontes, aussitôt que les bourgeons commencent à être développés; le temps pluvieux les fait éclore par masses, et on les voit pendant la nuit couvrir les bourgeons et en dévorer la sève; mais, aussitôt que le soleil paraît sur l'horizon, le poux de la vigne rentre dans les cavités du bois, car il ne peut supporter les rayons du soleil, ni même une trop forte lumière.

Pendant les mois de juillet et d'août, ces mêmes insectes envahissent le fruit dont ils sucent la sève au moyen de petites piqures qu'ils font sur la pellicule du grain.

De là provient évidemment, dit M. Célestin Neulhier, la moisissure qui s'opère par l'évaporation de la partie aqueuse que provoque le contact de l'air et du soleil.

Plus tard, les déjections de ces mêmes insectes finissent par couvrir d'une couche noire le bois de l'année avec son fruit. La sève se trouve interceptée, et peu à peu le bout des tiges et les fruits se dessèchent.

Voici maintenant le remède proposé par notre jardinier viticulteur, qui en garantit l'efficacité.

Délayez 50 kilogrammes de chaux-vive, avec 1 hectolitre d'eau, avec addition de 4 litres de térbenthine. Servez-vous ensuite de cette composition pour badigeonner tout le bois de chaque pied de vigne; comme les insectes se tiennent ordinairement cachés entre la première et la seconde écorce, il faut qu'un homme enlève la première avec un râcloir et qu'un autre s'empresse de badigeonner avec un pinceau. Si on pouvait procéder à ce travail pendant la nuit, ajoute M. Neulhier, on n'aurait pas besoin de soulever l'écorce, parce que tous les insectes se trouvent alors dehors, ainsi que nous l'avons indiqué.

Pour mieux réussir, on devra tailler la vigne en février (dans le midi de la France, bien entendu), enlever les bois coupés le plus tôt possible et employer immédiatement la composition dont nous venons d'énumérer les ingrédients.

M. Célestin Neulhier affirme que les vignes traitées ainsi par lui ont produit en 1855 de magnifiques raisins sans aucun symptôme de maladie.

Bravo ! M. Célestin Neulhier ! Vous êtes heureux, dites-vous, d'avoir rendu au travailleur du vin dans son bouillon, si utile pour réparer ses forces épuisées, et au riche l'agréable complément de ses repas.

Certes, si votre remède est aussi efficace que vous le dites, vous avez mérité plus que le prix Montyon, et la France viticole vous devra une statue, car l'oidium est un fléau autrement terrible que les monstres de la mythologie.

En attendant que justice vous soit faite, nous vous inscrivons sur le grand-livre des médecins de la vigne.

Pour nous, qui n'appartenons à aucune faculté viticole, bien que nous ayons quelques droits au titre d'ami de la vigne, nous nous bornerons à indiquer les divers procédés de culture qui nous paraissent les plus propres non-seulement à rétablir la santé de notre cher arbuste, mais encore à assurer de bonnes récoltes.

L'ébourgeonnement pratiqué avec soin, avec intelligence, suffit dans certains cas pour préserver la vigne, surtout les tailles, de la maladie, en dehors de tout autre moyen curatif. Cela se comprend : si vous faites disparaître toute branche inutile, vous laissez à la souche une plus grande quantité de sève, et par conséquent la force de végétation nécessaire pour braver l'oidium.

Ne croyez pas que l'ébourgeonnement soit une opération facile : malheur à vous si vous confiez ce soin important et délicat à des femmes ou à des enfants, comme cela se pratique dans certaines régions où la viticulture est regardée comme chose vulgaire.

Deux ébourgeonnements sont indiqués par tous les viticulteurs praticiens, comme nécessaires pour assurer la santé de la vigne.

Pratiquez le premier aussitôt que les germes sont sortis et que vous pouvez bien les distinguer. Dès l'instant que vous pouvez enlever un bourgeon superflu, empresses-vous de l'enlever; vous concentrerez ainsi toute la puissance de végétation sur les branches qui doivent rester.

Mais, nous dira-t-on, quelles sont les branches à conserver ? Doit-on préférer celles qui doivent porter le fruit ?

Dans les cas ordinaires et lorsque la vigne jouit de toute sa puissance de production, donnez la préférence aux branches à fruits.

Dans les circonstances exceptionnelles où se trouve l'arbuste depuis quelques années, conservez les branches qui servent à former la souche, à équilibrer la marche et la division de la sève, en la portant également dans toutes les parties.

On doit procéder au second ébourgeonnement entre la naissance du raisin et la floraison. Pour cette opération, choisissez un temps sec, afin de ne pas trop durcir, en la foulant, une terre encore humide et remuée depuis peu par la bêche ou la charrue.

Il vous arrivera de trouver une branche parée d'un, même de plusieurs raisins; vous la contemplerez avec une tendresse paternelle, et vous vous direz d'abord :

— Voilà deux, trois, quatre raisins qui me donneront tant de litres de vin.

Puis, en constatant l'économie générale de l'arbuste, vous verrez clairement que la suppression de cette branche est indispensable. Ne vous laissez donc pas arrêter par la vue des raisins; armez-vous de courage, et sacrifiez le fruit pour conserver la santé de la souche. C'est cruel pour un vigneron; mais, après tout, un raisin, quel que beau qu'il soit, ne vaut pas la souche qui le produit.

J. M. CAYLA.

(Moniteur de l'agriculture.)

Sous-Préfecture de Roanne.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 16.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne donne avis qu'en conformité de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841, le plan parcellaire des terrains nécessaires pour la rectification, aux abords du bourg de Champoly, du chemin vicinal de grande communication n° 16, de St-Just-en-Chevalet à Noiretable, sur le territoire de Champoly, est déposé à la mairie de ladite commune, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance, pendant huit jours, à dater d'aujourd'hui, et faire ou présenter leurs déclarations, qui y seront inscrites ou annexées au re-

gistré à ce destin.

A Roanne, le 25 mai 1856.

Pour le Sous-Préfet en congé,
Le délégué,
J. CLERJON.

CHEMIN D'INTÉRÊT COLLECTIF DE ROANNE A ST-ETIENNE-LE-MOLARD.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Sous-Préfet de Roanne donne avis qu'en conformité de l'article 5 de la loi du 5 mai 1841, les plans parcellaires des terrains nécessaires pour l'ouverture du chemin vicinal d'intérêt collectif de Roanne à St-Etienne-le-Molard, sur les communes de Villers, Ouche, Bully, Dancé, St-Maurice-sur-Loire et Amions, sont déposés à la mairie de chacune des dites communes, en ce qui concerne les immeubles situés sur son territoire, et que tous les intéressés peuvent venir en prendre connaissance pendant huit jours, à dater d'aujourd'hui, et faire ou présenter leurs déclarations, qui y seront inscrites ou annexées au registre à ce destiné.

A Roanne, le 25 mai 1856.

Pour le Sous-Préfet en congé,
Le délégué,
J. CLERJON.

Jamais aucun pectoral ne s'est acquis une réputation mieux méritée que celle du SIROP et de la PATE de NAFÉ d'Arabie. Ces pectoraux composés avec les fruits de l'*Hibiscus esculentus* de Linnée, dont les ouvrages de médecine font le plus grand éloge, possèdent des propriétés toutes spéciales contre les affections de la poitrine et des bronches et peuvent être pris sans inconvénient par les enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts à la pharmacie MERCIER, à Roanne.

Pour apaiser l'irritation du sang et les indispositions si naturelles au printemps, les médecins conseillent de recourir à la Magnésie pure, dont les principes purgatifs et absorbants sont généralement appréciés : incorporée au cacao et au sucre, elle forme la base du chocolat Desbrières, qui possède au plus haut degré toutes les propriétés purgatives et dépuratives de cette précieuse substance. DÉPÔT à Roanne, chez M. Roubaud, pharmacien.

HYGIÈNE DE LA PEAU. — Par la finesse de son parfum, par le choix des sucs aromatiques et rafraichissants qui entrent dans sa préparation, le COSMACETI, vinaigre d'hygiène et de toilette, se distingue entièrement de tous les produits du même genre ; il blanchit et rafraichit la peau, lui donne de la souplesse sans l'irriter, et son action tonique le fait surtout rechercher pour la toilette des Dames.

Dépôts à Roanne, chez les principaux parfumeurs et coiffeurs.

MERCURIALES

DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON
Dernier Marché.

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS.	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	6 25	6 75	6 75
id. 2 ^{me} qualité.	5 85	6 40	6 40
Seigle 1 ^{re} qualité.	4 80	5 25	5 25
id. 2 ^{me} qualité.	4 60	4 75	4 75
Orge	3 25	3 45	3 45
Avoine	1 40	1 65	1 65
Colza	0 00	6 60	6 60
Farine 1 ^{re} qualité.	73 00	72 00	72 00
Farine 2 ^e qualité.	70 00	66 00	66 00
Farine 3 ^e qualité.	63 00	00 00	00 00

BOURSE DE PARIS du 24 mai.

Rente 5 p. %	75. 15
— 4 1/2 p. %	94. 10
Banque de France	4050. 00

Annonces judiciaires.

ÉTUDE DE M^e BOUSSAND, AVOUÉ A ROANNE.

VENTE

PAR SUITE DE FOLLE ENCHÈRE,

D'UNE MAISON,

Sise à Charlieu, rue Mercière.

Dépendant de la succession de Jacqueline Trochard, décédée épouse de M. Camille Villeret, Devant le Tribunal civil de Roanne,

En l'audience du mardi dix-sept juin mil huit cent cinquante-six, tenue de onze heures à deux heures,

Sur la mise à prix de TROIS MILLE FRANCS.

Par jugement du Tribunal civil de Roanne, en date du vingt-trois mars mil huit cent cinquante-trois, rendu entre M. Noël-Camille Villeret, propriétaire, demeurant ci-devant à Charlieu, puis à Lyon, et actuellement commissaire de police, demeurant à St-Symphorien-de-Lay, demandeur, ayant pour avoué M^e BOUSSAND, demeurant à Roanne, d'une part ;

Et M. Claudius Villeret, propriétaire, demeurant à Charlieu, défendeur, ayant pour avoué

M^e Marchand, demeurant à Roanne, d'autre part ;

Il a été ordonné que partage serait fait de la succession de Jacqueline Trochard, décédée épouse de M. Noël-Camille Villeret, et que les immeubles dépendants de cette succession seraient estimés par M. Fenouillet, géomètre, demeurant à Charlieu.

Par un autre jugement du même Tribunal, en date du seize août mil huit cent cinquante-trois, rendu entre les mêmes parties, le rapport dressé par ledit expert Fenouillet a été homologué, et il a été dit que les immeubles compris audit rapport seraient vendus par licitation, en deux lots séparés, et sur la mise à prix fixée par l'expert. Ce même jugement a commis M^e Moreau, notaire à Charlieu, pour recevoir les enchères.

Ces immeubles ont été vendus pardevant M^e Moreau, notaire à Charlieu, le deux octobre mil huit cent cinquante-trois. Le premier lot, qui doit être vendu par folle-enchère, a été adjugé au profit de M. Louis Vadon, fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Charlieu, moyennant le prix de six mille deux cent vingt francs.

Un ordre a été ouvert pour la distribution, soit de cette somme, soit de celle provenant du second lot. Cet ordre a été clos suivant procès-verbal de M. Ardaillon, juge audit Tribunal, en date du vingt-six avril mil huit cent cinquante-six. Il en résulte que Madame Benoîte Moncorger, femme séparée de biens du sieur François Rigollet, sans profession, demeurant à Paris, a été colloquée sur ledit M. Louis Vadon, pour une somme de onze cent vingt-six francs quatre-vingts centimes.

Suivant exploit de l'huissier Pion, du seize mai mil huit cent cinquante-six, M^{me} Rigollet a fait signifier son bordereau de collocation, soit à M. Louis Vadon, soit à M. Bostmambun, teneur de livres, demeurant à Roanne, en qualité de syndic de la faillite dudit M. Vadon, avec commandement de payer ladite somme de onze cent vingt-six francs quatre-vingts centimes, sous peine d'y être contraint par la vente sur folle-enchère de l'immeuble adjugé à M. Vadon.

MM. Vadon et Bostmambun n'ont pas satisfait à ce commandement. En conséquence, Madame Rigollet entend faire revendre ledit immeuble, sur le cahier des charges dressé par M^e Moreau, notaire à Charlieu, et qui sera déposé au greffe du susdit Tribunal, ainsi que le jugement d'adjudication, pour servir de minute d'enchères.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Telle qu'elle est inscrite au cahier des charges.

Article unique.

Une maison, ayant deux étages, cuisine à la suite, cour, dans laquelle se trouve un puits, caves, buanderies, grenier et aisances, le tout contigu, situé à Charlieu, rue Mercière, joignant de matin bâtiment à Auclair, de midi ladite rue Mercière, de soir bâtiment aux héritiers Villeret, et de nord bâtiment à Dumoulin et Gerbay.

La vente de ladite maison aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de trois mille francs, faite par la poursuite, en l'audience et pardevant le Tribunal civil de première instance séant à Roanne, du mardi dix-sept juin mil huit cent cinquante-six.

M^e Jean-Marie-Honoré-Napoléon BOUSSAND, avoué près le Tribunal civil séant à Roanne, où il demeure, a été constitué et occupe pour Madame Rigollet, poursuivante.

Pour extrait, certifié sincère :

Signé, BOUSSAND.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M^e BOUSSAND, avoué à Roanne, dépositaire d'une copie du cahier des charges.

Enregistré à Roanne le vingt-deux mai mil huit cent cinquante-six, folio 1, recto, case 1 ; reçu un franc et vingt centimes pour deux décimes.

DISSEZ.

ÉTUDE DE M^e AUCLAIR, AVOUÉ A ROANNE.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

Sur licitation,

D'IMMEUBLES,

Situés sur la commune de St-Romain-d'Urphe.

Adjudication au mardi dix-sept juin mil huit cent cinquante-six, en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne.

Un jugement rendu par le Tribunal civil de Roanne, le vingt-huit février dernier, entre Jean-Baptiste Bostmambun, teneur de livres, demeurant à Roanne, ayant pour avoué M^e Marchand ; et 1^o Antoinette Labouré, propriétaire, demeurant à St-Romain-d'Urphe, en sa qualité de tutrice des enfants mineurs issus de son mariage avec défunt Pierre Bonnet ; 2^o Pierre Bonnet fils aîné, cultivateur, et Alix Bonnet, fille majeure, domiciliés tous deux à St-Romain-d'Urphe, et André-Marie Dessorbes-Palabaud, propriétaire, demeurant à St-Marcel-d'Urphe, subrogé-tuteur des mineurs Bonnet, ayant tous pour avoué M^e Chez, a ordonné la vente par licitation, d'immeubles situés audit St-Romain, dépendants soit de la communauté ayant existé entre Pierre Bonnet et Antoinette Labouré, soit de la succession dudit Pierre Bonnet.

En exécution de ce jugement, et suivant procès-verbal de M. Ardaillon, juge au Tribunal civil de Roanne, du six mai mil huit cent cinquante-six, les immeubles foront adjugés, au prix de deux mille sept cent cinquante francs, à M^e Étienne Marchand, avoué, demeurant à Roanne, qui a été élu en amis, au bénéfice de cette adjudication, le sieur Pierre Bonnet fils aîné,

Jean Etiax fils, Jean Etiax oncle, Claude Rodamel, Claude Labouré et Jean Rejauny, tous propriétaires, demeurant à St-Romain-d'Urphe.

Par acte au greffe du Tribunal civil de Roanne, du douze mai mil huit cent cinquante-six, Jacques Rejauny a déclaré vouloir surenchérir d'un sixième les immeubles adjugés le six mai, et s'est engagé à porter ou faire porter le prix de deux mille sept cent cinquante francs à trois mille deux cent dix francs.

Un jugement rendu par le Tribunal civil de Roanne, entre les parties intéressées, a validé cette surenchère et ordonné que les immeubles seraient de nouveau mis en vente, sur la mise à prix de trois mille deux cent dix francs.

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Article premier.

Un corps de bâtiments, situé au bourg de St-Romain-d'Urphe, composé d'une cuisine et d'une chambre au rez-de-chaussée, d'une chambre et d'un grenier au premier étage, d'une grange et d'un fenil ; au midi de la maison se trouve une petite maison ci-devant jardin ; le tout est confiné de nord par la place publique de St-Romain-d'Urphe, de soir par le chemin de St-Romain à Champoly, de matin par bâtiment à Prost, et de midi par maison à la fille Etiax.

Article deuxième.

Une terre sise à Ramaux, de la contenance d'environ trente ares, confinée de matin et nord par terre à Etiax, chemin de desserte entre deux, de midi par terre à Jean Côte, et de soir par terre à Manissoles et à Muron.

Article troisième.

Une terre, dite Terre de la Caure, située au territoire de ce nom, de la contenance superficielle d'environ vingt ares, confinée de matin par le chemin de St-Romain à St-Marcel, de midi par terre à Etiax, de soir par le chemin de St-Romain à Ramaux.

Article quatrième.

Un chenevier, de la contenance superficielle d'environ dix ares, situé au bourg de St-Romain, confiné de matin par un chenevier appartenant aux religieuses de St-Romain, de midi par le jardin du presbytère, ruelle entre deux, de de soir par terre à Jean-Pierre Poyet.

Article cinquième.

Un tènement de terre et pré, situé au lieu de Lapras, de la contenance d'environ cinquante ares cinquante centiares, confiné de matin par terre à Georges, de midi par le chemin de St-Romain à la Bombarde, de matin par maison et chenevier à Rozier, chemin de desserte entre deux, et de nord par pâture à Rejony, haie entre deux.

Article sixième.

Une terre, située au lieu de Lapras, de la contenance superficielle d'environ quinze ares quatre-vingt-dix centiares, confinée de matin par terre à Rejony, chemin entre deux, de midi par le beal du moulin de Rejony, chemin entre deux, de soir et bise par terre à Etienne Burelier.

Article septième.

Un tènement de terre et pré, situé au lieu dit de Lapras, de la contenance superficielle d'environ vingt-huit ares, confiné de matin par terre à Rozier, de nord par le chemin de St-Romain à la Bombarde, de soir par le chemin de Filon à Cervières, et de midi par terre à Rochette.

Article huitième.

Un bois broussailles, appelé Devallée, situé au territoire de ce nom, de la contenance superficielle d'environ trente-six ares quarante centiares, formant l'article 476 du plan cadastral de la commune de St-Romain-d'Urphe.

Tous ces immeubles sont situés sur la commune de St-Romain-d'Urphe, canton de St-Just-en-Chevalet, arrondissement de Roanne (Loire).

Ils dépendent soit de la communauté d'acquêts ayant existé entre Pierre Bonnet et Antoinette Labouré, soit de la succession dudit Pierre Bonnet ; une petite portion enfin était propre à Antoinette Labouré, aujourd'hui en faillite.

L'adjudication aura lieu le mardi dix-sept juin mil huit cent cinquante-six, en l'audience publique des criées du Tribunal civil de Roanne, qui se tiendra de onze heures du matin à deux heures de relevée, en l'auditoire ordinaire, place St-Etienne. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de trois mille deux cent dix francs, montant de la surenchère, ci..... 5210 fr.

Pour extrait :

Signé, AUCLAIR, avoué.

Enregistré à Roanne, le 25 mai mil huit cent cinquante-six, folio 27, v^o, case 1, reçu un franc et vingt centimes, décime et double décime compris.

DISSEZ.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE BALLAGUY.

MM. les créanciers de la faillite BALLAGUY, ci-devant marchand-tailleur, demeurant à St-Symphorien-de-Lay, sont convoqués à se réunir, le trente-un de ce mois, à neuf heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour prendre part à la répartition de l'actif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Roanne, le dix-neuf mai mil huit cent cinquante-six.

BARBE, Greffier.

FAILLITE COUHARD.

MM. les créanciers de la faillite COUHARD, voiturier à Charlieu, sont convoqués à se réunir

nir le trente mai courant, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Roanne, le vingt-trois mai mil huit cent cinquante-six.

BARBE, greffier.

FAILLITE DES SIEURS BOIVIN, marchands à Roanne.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, en date du 22 de ce mois, le sieur Bostmambun, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de la société BOIVIN frères, marchand, demeurant à Roanne.

MM. les créanciers sont avertis 1^o qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, outre un jour par cinq myriamètres de distance pour les créanciers domiciliés en France, hors du lieu où siège le Tribunal, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs aux syndics, et leur remettre leurs titres, avec bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de ce siège ;

2^o Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 1^{er} juillet prochain, à neuf heures du matin, et seront continuées sans interruption ;

3^o Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification ;

4^o Qu'à défaut par les créanciers de se conformer au présent avis, ils subiront les prescriptions des articles 502 et 503 du Code de commerce.

Roanne, le vingt-trois mai mil huit cent cinquante-six.

Nota. — Le compte devra être produit sur timbre.

BARBE, greffier.

ÉTUDE DE M^e COQUARD, HUISSIER A ROANNE.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi vingt-sept mai courant, à dix heures du matin, sur la place Ste-Elisabeth, à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en buffet, armoire, tables, poêle, pâtisserie, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant.

NOUVELLES PUBLICATIONS

En vente à la librairie DURAND, à Roanne.

Les CONTEMPLATIONS, par Victor Hugo, 2 vol. in-8^o.

15^e volume de l'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. A. Thiers, Le VICOMTE DE LAUNAY, lettres parisiennes de M^{me} de Girardin, 3 vol., à 1 fr.

Les CONTEMPORAINS, par E. de Mi-recourt, 56 vol., avec portraits et autographes, 50 c. le volume.

HISTOIRE DE FRANCE, par H. Martin, 7^e vol.

Le MATÉRIEL AGRICOLE, avec 206 figures, par Jourdi.

TRAITÉ DE DRAINAGE, par Leclerc, nouvelle édition.

Le CONGRÈS DE PARIS, histoire illustrée de la guerre d'Orient.

COURS FAMILIER DE LITTÉRATURE, par M. de Lamartine.

HISTOIRE DES GRANDS HOMMES, par M. de Lamartine, 5 vol.

AVIS.

M. BLONDEL, matelassier et tambour de ville, demeure actuellement rue Impériale, 70, maison Paperin. Il continue son travail comme par le passé.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Roanne, rue du Collège, 56.

A cette MAISON sont attenants plusieurs corps de bâtiments sur le derrière, et de vastes jardins donnant sur la rue du Canal.

S'adresser à M^e Geoffroy, notaire à Roanne, ou directement à M. Edme CROIZIER, propriétaire au Donjon (Allier).

M. CARETTE,

DENTISTE DE PARIS,

Professeur de prothèse dentaire, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques sur la dentition, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville qu'il arrivera à Roanne du 23 au 31 de ce mois.

Un avis ultérieur indiquera son domicile. Les nombreuses commandes auxquelles M. Carette n'a pu satisfaire pendant son dernier séjour en cette ville auront de plein droit

la priorité, et les personnes qui lui ont fait l'honneur de lui écrire à ce sujet pourront se présenter en toute assurance.

OUTILS

ET

BANC DE MENUISIER A VENDRE.

S'adresser à M. RIGODON, à Roanne.

PASTILLES HYDRO-MINÉRALES DE VICHY

De N. LARBAUD, PHARMACIEN A VICHY. Les seules préparées avec les eaux et les sels naturels de Vichy.

Elles sont très efficaces dans toutes les maladies de l'estomac, du foie et des reins. — SELS NATURELS DE VICHY, dont la solution remplace avantageusement l'Eau de Vichy transportée. — Dépôt chez les principaux pharmaciens de France et de l'étranger, à Roanne, chez M. GRIZIAUX, pharmacien, rue du Collège.

AVIS.

Grand assortiment de CONFECTIONS POUR DAMES, chez le sieur TRICON URBAIN, en face de la Sous-Préfecture, à Roanne.

CAFÉ

STOMACHIQUE ET FORTIFIANT DE CÉZÉ.

Véritable aliment hygiénique, il justifie, sous tous les rapports, le titre sous lequel il est offert à la consommation: tonique, rafraîchissant, digestif et apéritif, il convient et aux personnes valides, dont il entretient les forces digestives, et aux malades, chez qui il les rétablit.

Dépôt GÉNÉRAL chez M. MICHEL, pharmacien à Tarare, auquel toutes les demandes en gros doivent être adressées; — MM. GRIZIAUX, MERCIER et ROUBAUD, pharmaciens à Roanne; — M. GIRAUD, épicer, dans la même ville.

AVIS.

BALOUZET fils, plâtrier-peintre, place du Marché, prévient le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Papiers peints de l'Exposition et autres, à des prix très modérés.



DENTS.

M. BOURNICHON,

Chirurgien-Dentiste, de S. A. le prince de la Moldavie, est arrivé, et ne restera que peu de jours, hôtel du Centre.

A Paris, rue St-Honoré, 89.

A VENDRE,

Un Fonds de Bonnetterie et Mercerie.

On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser à Mlle MICHAUD, qui en est propriétaire, rue Impériale, à Roanne.

AVIS.

Une fabrique de Savons durs et mousses, d'Huiles et de Graisses pour voitures, le tout fabriqué d'après des procédés entièrement nouveaux et d'une qualité garantie supérieure, demande un REPRÉSENTANT A LA COMMISSION. S'adresser par lettres à M. H. P. E., poste restante, à Batignolles (Paris).

FONDS D'ÉPICERIE A VENDRE

ET MAGASIN

A LOUER DE SUITE

ou à la Toussaint prochaine.

S'adresser à M. RANDON-DUMAS, place St-Etienne, en face de l'église, à Roanne.

AUTRE MAGASIN A LOUER,

Rue Ste-Elisabeth, n° 74.

S'adresser au même.

BANDAGES

à pelottes anatomiques, les seuls maintenant les hernies descendantes, à 8, 12, 15 et 20 fr.

Autres bandages imperceptibles, en gomme et sans ressorts, ceintures, appareils, etc., SIMONEAU, place de l'Odéon, 5, à Paris; breveté, auteur d'un ouvrage sur les maladies herniaires, 4 fr. Instruments de chirurgie, en acier, argent et gomme, pour médecin et vétérinaire; envoi en tous pays.

Médaille d'Honneur.

VÉSICATOIRES. TOILE ROUGE VÉSICANTE ADHÉRENTE LE PERDRIEL, pour établir les vésicatoires d'une manière prompte, complète, d'une seule pièce, sans irriter le malade. TAFFETAS EPISPASTIQUE (Rouleaux roses) ayant trois numéros d'une progressive activité pour entretenir au mieux les vésicatoires. SERRURE-BRAS PERFECTIONNÉS et BELLES COMPRESSES préférables au linge, ou pansement discret, propre et facile. CAUTÈRES, exempts de douleurs et de démangeaisons. POIS LE PERDRIEL, élastiques, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou. TAFFETAS RAFFAÏCHISSEUR (Rouleaux bleus).

BAS VARICES LE PERDRIEL. CEINTURES ET AUTRES APPAREILS EN CAOUTCHOUC à mailles douces ou fermes. La perfection et la qualité supérieure de ces articles en font de véritables remèdes contre les varices et autres affections.

OBSERVATION. Il se vend, et au même prix, sous le nom de LE PERDRIEL, une foule de produits de qualité inférieure qui lui sont totalement étrangers; ceux qui sortent de la fabrique de M. LE PERDRIEL, rue des Martyrs, 28, portent toujours sa signature et l'adresse de sa pharmacie, faubourg Montmartre, 76, à Paris.

Dépôt à St-Etienne, chez MM. CHAUVÉAU et JACOB, pharm., — et à Roanne, chez M. GRIZIAUX, ph.

AUX PROPHÈTES A ROANNE

Rue du Collège, 25, maison Villard.

MAGASIN D'HABILLEMENTS pour Hommes et Enfants, pour toutes les tailles, confection de Paris, vendus à prix fixe.

On prévient le public que l'on trouvera dans le magasin des Prophètes, des Vêtements qui ne laissent rien à désirer pour la bonne confection et la qualité des marchandises, lesquelles seront vendues à des prix très modérés.

Voici un léger aperçu des PRIX :

Paletot Elbeuf, laine douce, de 25 à 56 f.
Vêtements complets, de 60 à 60
Cochemann et Paletots-Sacs, de 50 à 50
Barquettes, nouveauté, de 25 à 40
Pelisses Raglan d'été, lain. d. de 45 à 50
Paletots orléanss et coutil, de 8 à 15
id. art. anglais et popelines de 15 à 25
Pantalons, drap Elbeuf, nouv. de 12 à 25
id. satin noir, 1^{re} qualité, de 20 à 20
id. coutil, de 5 à 10
Gilets, satin-cachemire, de 6 à 15
id. piqués et de Valenciennes, de 6 à 12

Grand choix de nouveautés, en pièces, pour Paletots, Pantalons et Gilets, des meilleures fabriques.

NOTA. Il y aura un coupeur à l'établissement pour tous les vêtements qu'on demandera sur mesures; ils seront très bien confectionnés, soit pour le genre, soit pour la solidité, et vendus à 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

POUR SE BIEN GUÉRIR

d'un rhume, maladie de poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le Julep calmant de Brugnatelli, que vous trouverez à Lyon chez M. Denard, rue Tupin, 40, à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire; Roanne, Mercier, rue Impériale, et Griziaux, rue du Collège; à Tarare, Michel, rue de la Pécherie, 7, tous pharmaciens.

Roanne. — FERLAY, imprimeur, l'un des gérants.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL-SUR-MARNE. — MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

La vogue soutenue du Chocolat Menier ne cesse de provoquer la cupidité et les tentatives des contrefacteurs. Ils ont copié la forme des tablettes, la couleur de ses enveloppes et jusqu'aux médailles de l'étiquette qu'on a imitées par des dessins analogues.

Quoique les jugements des tribunaux aient condamné cette concurrence déloyale, nous sommes dans la nécessité de rappeler aux consommateurs qu'ils doivent exiger de tout vendeur de Chocolat Menier que le nom Menier soit lisiblement écrit sur les étiquettes et le chocolat lui-même.

La contrefaçon peut bien abuser le public par l'imitation des apparences extérieures du Chocolat Menier, mais, ce qu'elle ne saurait imiter, c'est sa qualité incontestablement supérieure, qualité toujours maintenue par une loyale fabrication, et prouvée par plus de trente années de succès.

REVALESCIÈRE DU BARRY.

Je désire porter à votre connaissance plusieurs cas de guérison par la Revalescière. Je connais un monsieur, qui, depuis 14 mois ne pouvait plus travailler: une toux suffocante ne lui permettait pas de prendre de repos; il avait des tiraillements d'estomac et manquait d'appétit; les médecins n'avaient pu le soulager. Il a fait usage de la Revalescière, et dans 15 jours il a été guéri; au bout d'un mois, il a travaillé comme s'il n'avait jamais été malade. Il veut certifier lui-même le fait de guérison par la Revalescière à quiconque peut le désirer. Nous recevons presque tous les jours des commandes avec des remerciements pour la première réussite et plusieurs de nos amis doivent leur guérison à cette précieuse farine.

Une jeune femme de 28 ans, atteinte d'une grave affection, qui tous les jours avait des pertes de sang, jointe à une toux suffocante, avec douleur à l'épigastre, se rendit à Montpellier pour chercher guérison, mais en vain; à Paris elle ne fut pas plus heureuse; elle revint à Aix, en disant: « Il me faut donc mourir, puisque je ne trouve rien pour me soulager. » Elle pleurait sans cesse, sa maigreur était extrême. Il y a un peu plus d'un mois qu'elle fait usage de la Revalescière, et sa guérison est presque accomplie; plus de suffocation, plus de tristesse; elle ne perd plus de sang que tous les 8 ou 9 jours. Si vous avez quelque observation utile à ce sujet, veuillez me le faire savoir dans votre première lettre. La malade désire, dans le cas que sa guérison serait complète, que le fait en soit communiqué dans toute la France par la voie des journaux.

Aix, 31 mars 1836.

J. LIEUTAND.

La Revalescière possède une vertu curative extraordinaire; elle guérit: constipation, crampes d'estomac, acidités, le gonflement après les repas, nausées, vomissements, coliques, maladies nerveuses, convulsions, flux, affection du foie, des poumons, des reins, de la vessie, gravelle, migraine, vertiges, scorbut, fièvre, phthisie, spasme, l'hystérie, l'hydropisie, la toux, catarrhes, asthmes, l'insomnie, les idées tristes et une foule de maladies dont on ne connaît ni la source ni la portée. C'est un remède agréable, facile à employer et peu coûteux. On l'obtient aux dépôts annoncés dans les journaux de province; dans presque toutes les pharmacies et au dépôt général H. HERCKHOFF, 52, rue Hauteville, à Paris. — La boîte de ferblanc, pesant à peu près une demi-livre anglaise, coûte 2 fr., — une livre, 7 fr., — cinq livres, 16 fr., — douze livres, 32 fr. La qualité doublement concentrée, une livre, 8 fr., — deux livres, 16 fr., — cinq livres, 32 fr., — 10 livres, 58 fr. Les grandes boîtes de 32 et de 58 sont envoyées franco contre mandat sur Paris, à toute adresse voisine des chemins de fer.

Consultations gratuites par correspondance. Un médecin attaché au Dépôt Général donne gratuitement, par correspondance, des avis et consultations aux personnes qui emploient la Revalescière (affranchir).

Dépôts à Roanne, Eug. ROUBAUD, pharm.; à Lyon, MAUGAIN, 10, rue Bourbon; J. COSTE, rue des Bouchers, 48; PELOSSIER, place St-Pierre, 2; à St-Etienne, M. CONSTANTIN, libraire, rue de la Comédie, 14; FAURE, pharmacien, même rue, 6.

35 Francs.
7 Francs 50 c.

ROB LAFFECTEUR

Seul autorisé.

Le Rob végétal du docteur Boyveau-Laffeteur, garanti véritable par la signature du docteur Giraudeau de St-Gervais, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Larrey, de Cuisinier de salsepareille, de saponaire etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirops anti-scorbutique, les essences de salsepareille, ainsi que toutes les préparations à base d'iode, d'or etc.

Le Rob Boyveau-Laffeteur a été approuvé par l'ancienne société Royale de médecine; par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France en 1788, et en 1793; en 1850, il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée Belge, et en dernier lieu; il a été officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie.

Dépôt, chez les principaux pharmaciens du département et à Roanne chez MM. GRIZIAUX et ROUBAUD.

CHOCOLAT-IBLED

USINE HYDRAULIQUE
MONTECQUET.
près Pas en Artois (Pas-de-Calais).

USINE A VAPEUR
PARIS.
rue du Temple, 4.

USINE A VAPEUR
ENNETREICH.
sur le Rhin, près Clèves (Allemagne)

Les différentes Médailles obtenues à toutes les Expositions, par MM. IBLED frères et C^e, et notamment deux Médailles à l'Exposition universelle de 1855, prouvent suffisamment la supériorité de leurs produits. Ils sont seuls fabricants du Chocolat digestif aux sels de Vichy.

Le CHOCOLAT-IBLED se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Épiciers.

COSMÉTIQUES A LA GLYCÉRINE.

Approuvés par la Société d'Encouragement.

MÉDAILLE D'ARGENT, EXPOSITION 1855. (Rennes).

GLYCÉRINE AROMATISÉE DE BRUYÈRE-PERIN. Cosmétique par excellence. Ses propriétés adoucissantes et linitives font disparaître toutes les affections légères de la peau, telles que rougeurs, boutons, et efflorescences, démangeaisons, etc.

VINAIGRE DE BRUYÈRE-PERIN aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations analogues, surtout pour la toilette des Dames, en raison de la Glycerine qu'il contient.

SAVON DE BRUYÈRE-PERIN, à la Glycerine. Il pénètre et assouplit la peau. Très utile aux pianistes, dont il facilite le mouvement des doigts.

PÂTE DE BRUYÈRE-PERIN, à la Glycerine. Elle préserve les mains des gercures et des crevasses, et convient aux personnes dont la peau est délicate.

POUDRE DE FERNANDEZ, s'emploie comme la pâte d'amande, le rapport constate qu'elle lui est préférable.

ODONTINE

ET ELIXIR ODONTALGIQUE.

Ces dentifrices sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. Le savant académicien, qui en est l'auteur et auquel la médecine est redevable de plusieurs découvertes très importantes, a consigné, dans l'instruction qui accompagne chaque boîte et chaque flacon, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

Dépôt à Paris, rue St-Honoré, 154; à Montbrison, Mlle Gardon, marchande; à Roanne, M. Mercier, pharmacien.